



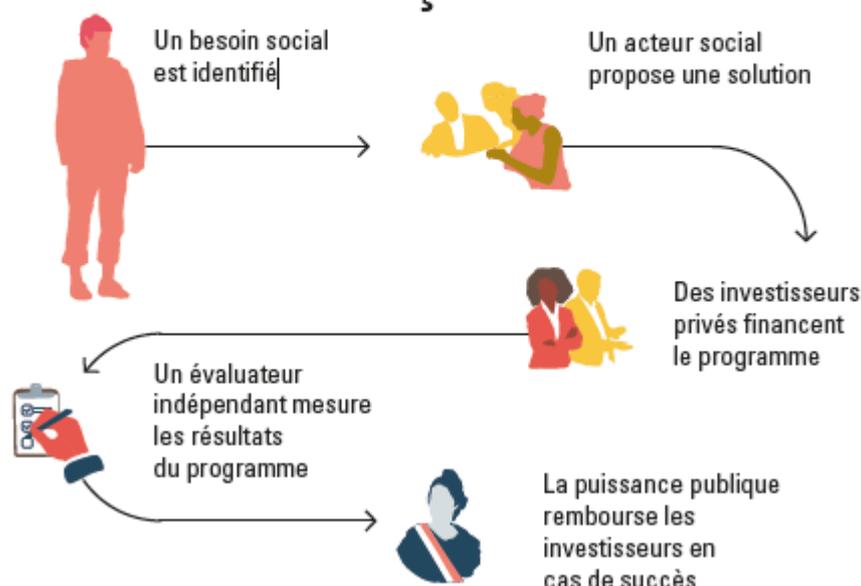
INVESTISSEMENT A IMPACT SOCIAL : CHANGEONS D'ECHELLE !

7 MARS 2019

Le Contrat à Impact Social : outil de financement de l'innovation sociale

Le Contrat à Impact Social est un **dispositif multipartite** permettant de financer sur des ressources privées des programmes d'action destinés à **endiguer ou prévenir des risques sociaux**. Motivés par une garantie financière conditionnelle de l'Etat ou d'une collectivité territoriale, un ou plusieurs groupes privés investissent ainsi dans le projet socialement innovant porté par un opérateur social.

CONTRAT A IMPACT SOCIAL: COMMENT ÇA MARCHÉ ?



Le financement privé du programme d'action sociale est remboursé et rémunéré par des fonds publics (et philanthropiques le cas échéant) en cas d'atteinte des objectifs prédéterminés. Le **contrôle a posteriori** de ces objectifs est indexé sur des **indicateurs d'impact social** définis à l'avance et sanctionné par l'expertise d'un **évaluateur indépendant**. Bien que les investisseurs financiers supportent le risque financier premier lié aux conditions de performance du projet social en question, leur financement est intégralement remboursé et valorisé en cas de réussite du projet. A la performance du projet se joint naturellement des économies **en coûts évités pour la puissance publique**.

Le financement via CIS se définit donc par trois caractéristiques incontournables :



L'objectif des CIS est donc clair : **renouveler et permettre le changement d'échelle de l'investissement social**. La coopération entre les investisseurs privés, l'Etat et les opérateurs sociaux pour soutenir des projets visant à endiguer ou à prévenir des risques sociaux permet de donner à l'ESS les ressources financières à la hauteur de ses ambitions.

Les Contrats à Impact Social en France

3 nouveaux contrats signés en 2019

En mars 2016 un appel à projets a été lancé par le Gouvernement pour **expérimenter en France des « Contrats à Impact Social »**. Environ 70 candidatures avaient été reçues, visant à promouvoir des projets socialement innovants dans des domaines très divers comme l'insertion professionnelle, l'insertion des jeunes, le décrochage scolaire ou encore la mobilité.

A compter de novembre 2016, les premières conventions liées aux CIS ont été signés par les administrations centrales. Parmi eux, **l'ADIE** pour sa solution facilitant l'entrepreneuriat en milieu rural, et **Impact Académie** pour l'aide à l'entrepreneuriat franchisé dans les quartiers prioritaires. Les résultats sont très encourageants et permettent d'envisager avec enthousiasme la **poursuite de ce type de dispositif**.

Ces expérimentations ont un **double objectif** :

- Trouver et entériner des **solutions nouvelles** à des questions sociales non résolues par les politiques publiques
- Faire la **preuve de l'efficacité** opérationnelle de cet outil de financement des projets d'intérêt général en associant acteurs publics, associatifs et privés.

C'est ainsi que **3 nouveaux projets** sont signés début 2019 pour répondre à 3 enjeux sociaux majeurs dans les territoires :

- La mobilité avec **Wimoov**
- L'insertion professionnelle avec **la Cravate Solidaire**
- La lutte contre le décrochage scolaire avec **Article 1**

Article.1
PRENDRE LE POUVOIR SUR L'AVENIR


wimoov


La cravate
Solidaire

WIMOOV : la plateforme des mobilités



L'identification d'un enjeu social non résolu par la puissance publique

WIMOOV est une association rassemblant 130 salariés que fédère une même philosophie d'action : accompagner tous les publics en situation de fragilité vers une mobilité autonome, durable et responsable. La mobilité étant reconnue comme un facteur clé d'insertion sociale et professionnelle (notamment des plus vulnérables), le projet de WIMOOV vise de manière prioritaire à améliorer l'accès à l'emploi et à la formation. Elle accompagne aujourd'hui 11 500 personnes par an et permet 46 % de retour à l'emploi et à la formation.

Pour mieux garantir un accompagnement spécifique en fonction des enjeux sociaux locaux, WIMOOV est déclinée au niveau territorial sous forme de plateforme. Une plateforme WIMOOV est un lieu d'accueil, qui conseille, accompagne et forme à l'utilisation des solutions de mobilité du territoire. Son implantation locale lui permet de jouer pleinement son rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants en co-construisant des solutions manquantes.

On dénombre aujourd'hui en France pas moins de 28 plateformes de mobilité Wimoov qui couvrent ainsi 10 régions. L'association a co-créé un Laboratoire de la Mobilité Inclusive en 2013. Celui-ci a montré que 7 millions d'actifs sont en difficulté pour se déplacer quotidiennement.

La mise en place d'outils innovants pour y répondre

Afin de répondre aux besoins de mobilité des personnes en insertion professionnelle, WIMOOV propose aux structures d'accompagnement vers l'emploi un outil de détection des problématiques de mobilité appelé « test mobilité ». L'objectif de ce test est de dresser promptement le « Profil mobilité » des bénéficiaires. Le « test mobilité » permet ainsi aux structures d'accompagnement vers l'emploi de mieux identifier et sensibiliser les personnes accompagnées aux problématiques de la mobilité et de suivre le parcours de leurs bénéficiaires chez Wimoov.

Le programme d'actions de WIMOOV s'adresse à toute personne en situation d'insertion professionnelle susceptible de rencontrer des freins dus à la mobilité. Cette définition large et compréhensive permet à un vaste éventail de profil de bénéficiaire du service innovant proposé par l'association. On peut citer par exemple : les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle ou encore les salariés dits « précaires » (CDD, en mission d'intérim, avec un temps partiel subi, etc.).

WIMOOV : la plateforme des mobilités



Modalités et critères de l'expérimentation du CIS

Le programme est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2018 pour une durée d'un an. L'action de WIMOOV sera ensuite évaluée par KIMSO du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2019. Au regard de l'évaluation indexée sur des indicateurs prédéfinis, le financement à la performance de l'Etat pourra aller jusqu'à 750 000 €.

Les critères prédéterminés, enjeux du programme d'actions, sont les suivants :

- Au moins 10 000 personnes ayant bénéficiées d'un « test mobilité » sur l'année 2018. Au moins 80% de « tests mobilité » réalisés sur l'année 2018 déclenchant une entrée en accompagnement par WIMOOV
- Au moins 17% de « tests mobilité » administrés directement par un échantillon de structures d'accompagnement vers l'emploi.

Parties prenantes

- Investisseur - BNP Paribas, Caisse des Dépôts, Ecofi Investissements
- Evalueur - KiMSO
- Tiers-payeurs - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de l'Economie et des Finances
- Structureur - BNP Paribas



LA CRAVATE SOLIDAIRE : de prêt-à-porter à prêt à embaucher

L'identification d'un enjeu social non résolu par la puissance publique

La Cravate Solidaire est une association fondée en Janvier 2012 dont l'ambition est un égal accès à l'emploi pour tous. Le constat ayant motivé une telle action est clair : la maîtrise des codes vestimentaires et comportementaux est un critère de sélection crucial lors d'un entretien d'embauche. Cependant, les étudiants et les personnes en insertion professionnelle n'ont pas forcément les moyens d'acheter un costume pour un simple entretien et n'ont pas toujours intégré les codes nécessaires pour une bonne conduite d'entretien. Cet état de fait génère une différenciation de traitement conséquente entre demandeurs d'emploi et rend l'accès au marché du travail tributaire d'une certaine situation financière ou sociale.

Afin de palier à ces inégalités discriminantes, l'association La Cravate Solidaire mobilise une communauté de bénévoles dynamique afin d'accompagner les personnes exclus de l'emploi vers un entretien d'embauche réussi. Cette préparation prend une forme duale puisqu'elle s'attache tant à l'apparence physique (tenue professionnelle) qu'à s'assurer de la bonne maîtrise des codes de l'entretien par le bénéficiaire.

La mise en place d'outils innovants pour y répondre

Ces deux actions complémentaires de La Cravate Solidaire sont indispensables pour aider les personnes exclues de l'emploi à retrouver le chemin de l'emploi durable. En couvrant l'investissement financier de la tenue, l'association maximise les chances des bénéficiaires et rend ainsi la sélection sur le marché du travail plus égalitaire.

Dans cette perspective, plus 2000 candidats ont été accompagnés depuis 2012 dans le local parisien de La Cravate Solidaire à l'occasion des ateliers « coup de pouce ». Ce franc succès masque cependant le fait que certains candidats ne font pas la démarche pour se rendre aux ateliers en raison de difficultés liées à la mobilité.

L'action de La Cravate Solidaire ne doit donc pas se borner aux ateliers « coup de pouce », mais entend débiter en amont. En conséquence, l'association a mis en place une solution innovante afin ne de pas désavantager le public freiné par le manque de mobilité. Cette résolution se matérialise à travers La Cravate Solidaire Mobile, véhicule de grande capacité, qui offre l'ensemble des prestations réalisées dans le local parisien de La Cravate Solidaire. Cette solution concrète permet ainsi d'organiser des ateliers « coup de pouce » directement auprès des personnes se situant en périphérie de la zone d'action actuelle de l'association.

Le programme d'action proposé par La Cravate Solidaire s'adresse à toute personne éloignée du marché du travail, en insertion ou en réinsertion professionnelle. Les premiers concernés sont les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et les bénéficiaires du RSA.



Modalités et critères de l'expérimentation du CIS

Débutant en janvier 2019, le programme d'actions de l'association s'étale jusqu'au 31 août 2021, et ce sur deux territoires d'Île-de-France, la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise. Avec respectivement près de 40% et 17% de leur population vivant en Quartiers Politique de la Ville (QPV), ces départements sont des zones où le besoin d'accompagnement est très présent.

L'action de La Cravate Solidaire sera évaluée à quatre dates clefs : le 30 août 2019, 2020 et 2021 ainsi que le 30 novembre 2021 par KIMSO. Au regard de l'évaluation indexée sur des indicateurs prédéfinis, le financement à la performance de l'Etat pourra aller jusqu'à 750 000 € (dont 45 000 € pour le financement de la performance).

Les critères prédéterminés, enjeux du programme d'actions, sont les suivants :

- Accompagner jusqu' à 900 bénéficiaires au moyen de la solution La Cravate Solidaire Mobile
- Sensibiliser jusqu'à 140 bénévoles aux questions de discrimination par La Cravate Solidaire
- Au moins + 3 % d'écart entre le taux de sorties positives des bénéficiaires accompagnés par La Cravate Solidaire Mobile et le même taux calculé au niveau national sur une population socialement comparable

Parties prenantes

- Investisseur – MAIF, Caisse des Dépôts, AVIVA, INCO
- Evalueur - KIMSO
- Tiers-payeurs - Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de l'Economie et des Finances
- Structureur - BNP Paribas

ARTICLE 1

L'identification d'un enjeu social non résolu par la puissance publique

Article 1 est une association née de la fusion de Frateli et de Passeport Avenir, respectivement créées en 2004 et 2005 à partir du même constat : les inégalités sociales et les discriminations pèsent de tout leur poids sur les jeunes issus de milieux populaires.

Cette disparité de traitement entre individus dans le monde éducatif et dans les rapports sociaux en général génèrent un double frein dans l'accès aux études supérieures de ces jeunes. Les élèves issus de milieux modestes doivent donc faire face à la discrimination extérieure mais aussi à leur propre autocensure. Nombre de talents sont ainsi entravés socialement dans leurs choix d'orientation, dans leurs parcours d'études, et enfin dans leur accès à l'emploi.

L'enseignement en zone agricole est particulièrement sujet à de telles problématiques. En effet, 61 % des lycéens boursiers y débutant la classe de 1ère en lycée obtiennent un baccalauréat professionnel alors que ce chiffre s'élève à 71 % au niveau national. De même 47 % des jeunes issus de zones rurales s'orientent par défaut vers des études courtes pour éviter de supporter un coût financier trop conséquent. Cependant, au sein des filières de l'enseignement agricole, l'obtention d'un BTS reste un atout fort pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

La mise en place d'outils innovants pour y répondre

Afin de pallier à ces inégalités, l'association Article 1 accompagne les jeunes de milieux modestes dans leur orientation et leurs réussites académique et professionnelle afin de leur permettre de lever l'autocensure, briser le plafond de verre et déployer leur potentiel.

Dans une telle perspective, Article 1 offre un accompagnement des jeunes de l'enseignement agricole avant comme après le BAC, pour aider les élèves à développer leur confiance en soi, à croire davantage en leurs capacités, et à construire leur projet professionnel par la découverte du monde de l'entreprise et de ses codes

Ce programme d'actions se matérialise par un soutien méthodologique et académique aux élèves issus des milieux modestes pour leur permettre de définir au mieux leur projet professionnel.

L'accompagnement des élèves pré-BAC se traduit par une solution triple : la mise en place d'ateliers en classe entière, l'accès à la plateforme numérique d'orientation Inspire et un volet rencontre avec des visites de sites.

En post-BAC, le programme d'actions rendu par Article 1 se personnalise à travers un mentorat individuel par des professionnels, pour lutter contre le décrochage des élèves boursiers, pour les motiver à poursuivre avec confiance leurs études et les aider à aller jusqu'à l'examen de fin de cycle.

Modalités et critères de l'expérimentation du CIS

Débutant dès septembre 2018, le programme d'actions de l'association Article 1 s'étale jusqu'à juillet 2023, et ce sur deux territoires les régions Hauts de France et en Occitanie.

Le public visé par ce programme d'actions est double. En pré-bac ce sont les élèves de l'enseignement professionnel agricole en classes de Première et de Terminale professionnelles des filières "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation". En post-bac, il s'agit des élèves boursiers des BTS de l'enseignement agricole (BTSA) des secteurs "aménagement du territoire et environnement" et "commercialisation".

L'action d'Article 1 sera ainsi évaluée à plusieurs reprises entre le 30 juin 2019 et 30 septembre 2023 par KIMSO. Au regard de l'évaluation indexée sur des indicateurs prédéfinis, le financement à la performance de l'Etat pourra aller jusqu'à 1 000 000 €.

Les critères prédéterminés, enjeux du programme d'actions, sont les suivants :

- Concernant l'accompagnement pré-BAC :
 - Au moins 125 ateliers organisés par Article 1 dans les lycées
 - 7 points de pourcentage d'écart entre le taux d'élèves en pré-bac souhaitant poursuivre des études supérieures et le même taux calculé au niveau national sur une population socialement comparable.

- Concernant l'accompagnement post-BAC :
 - Au moins 25 mentors par cohorte et année
 - 5 points de pourcentage d'écart entre le taux d'assiduité aux examens des élèves accompagnés par Article 1 et le même taux calculé au niveau national sur une population socialement comparable.

Parties prenantes Article 1

- Investisseur – BNP Paribas, Caisse des Dépôts,
- Evalueur – KIMSO
- Tiers-payeurs Public – Ministère de l'Agriculture, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Ministère de l'Economie et des Finances
- Tiers-payeur Philanthropique – Fonds B.
- Structureur – BNP Paribas, Citizen Capital

Les Contrats à Impact Social à l'international

Issus des pays anglo-saxons, les **Social Impact Bonds** sont une traduction économique et sociale du modèle de coopération entre le public et le privé. La mise en place du premier SIB fut annoncée le 18 mars 2010 par le secrétaire à la Justice britannique, Jack Straw. Suite au succès de cette expérimentation portée par l'entreprise Social Finance Ltd, les **Social Impact Bonds** ont connu un développement exponentiel, notamment dans les pays anglo-saxons.

Les Contrats à impact social, bien que jeunes, apparaissent d'ores et déjà comme une innovation financière raisonnablement lucrative pour l'investisseur et permettant pour autant d'œuvrer pour un monde plus juste. La coopération entre privé et public qu'il implique permet de rassembler les énergies vives des sociétés autour d'enjeux sociaux clefs.

Cependant, l'Europe continentale reste largement minoritaire au sein de la communauté prometteuse des **Social Impact Bonds**. La France se positionne pourtant comme un des leaders européens des Contrats à impact social pour doter son secteur social d'un outil financier à la hauteur de ses ambitions.



Source : Les contrats à impact social, mécanisme et état des lieux (iiLab, 30 janvier 2019)

Contact

innovationsociale@ecologique-solidaire.gouv.fr

